

tives, de promouvoir les véritables intérêts des classes ouvrières et agricoles. . . .

« Les principaux moyens qu'elle se propose de mettre en œuvre sont les suivants :

« Formation des cercles d'études sociales, pour les hommes ou pour les femmes, dans les classes diverses de la société ;

« Création d'une chaire d'études sociales, ainsi que la fondation d'une bibliothèque sociale ;

« Publication périodique de tracts et d'un almanac social ;

« Etablissement d'un Bureau central d'informations ou de renseignements, avec un service de propagande sociale et d'organisation ouvrière et agricole ;

« Formation de groupes de conférenciers.

Voilà certes un programme d'action assez vaste et assez varié pour permettre à tous les hommes de bonne volonté une part de collaboration en rapport avec leurs aptitudes. Nous souhaitons ardemment à cette œuvre le concours de tous les catholiques dont l'esprit et le cœur sont ouverts aux besoins de nos populations. Le siège de l'Ecole Sociale Populaire est au secrétariat général des Ligues du Sacré-Cœur, numéro 1075, rue Rachel.

Décisions sur l'Évangile selon saint Matthieu

La Commission biblique a donné les réponses suivantes à des doutes qui lui ont été proposés :

I. Etant donné le consentement de l'Eglise universel et constant depuis les premiers siècles, ainsi que le montrent clairement les témoignages formels des Pères, les titres des « codex » des Évangiles, les versions les plus anciennes des saints livres, les catalogues donnés par les saints Pères, les écrivains ecclésiastiques, les Souverains Pontifes et les conciles, enfin l'usage liturgique de l'Eglise orientale et occidentale, ne peut-on pas et ne doit-on pas affirmer avec certitude que Matthieu, l'apôtre du Christ, est réellement l'auteur de l'Évangile connu sous son nom ?

Rép. — Affirmativement.

II. Ne doit-on pas considérer comme une vérité appuyée suffisamment sur la tradition que Matthieu a précédé les autres évangélistes dans la composition de son Évangile, et qu'il a